



Caf
de la Vendée



Dossier de candidature INITIATIVE JEUNES VENDÉE



Jury 2019

Date de jury	Date limite de dépôt de dossier
27 mars 2019	25 février
22 mai 2019	22 avril
30 octobre 2019	30 septembre

Partie réservée Caf

Arrivé le.....

Décision du jury

Accepté Reporté Refusé

Montant accordé.....

CONTACT

Caisse d'allocations familiales de la Vendée
Service des aides financières collectives
TSA 50 010 - 109 boulevard Louis Blanc
85927 La Roche sur Yon cedex 9

aidescollectives@cafla-roche-yon.cnafmail.fr



RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Le montant de l'aide maximum par projet est de 2 000 €

Critères

Les initiatives soutenues concernent des projets collectifs **portés par des jeunes de 11 à 25 ans** à caractère citoyen (notion d'utilité ou de cohésion sociale et d'impact local). Ces projets s'inscrivent particulièrement dans les domaines suivants :

- créations et animations culturelles,
- environnement et développement durable,
- actions de solidarité (solidarité internationale ou locale).

Les projets doivent répondre cumulativement aux critères suivants :

- Au minimum 2 personnes sont porteuses du projet ;
- Les porteurs de projet doivent s'appuyer sur une structure juridique (association, collectivité...);
- Les projets doivent comporter une dynamique collective ;
- Les projets doivent être initiés par des jeunes ;
- Les jeunes doivent être impliqués dans le projet : partie prenante de la construction du projet (participent aux démarches, aux actions d'autofinancement...);
- Les projets doivent faire apparaître une recherche de cofinancement ;
- Pour les projets portés par des mineurs, un adulte référent doit être identifié.

Nesont pas éligibles :

- Les projets de création d'activité économique ;
- Les activités concernant le champ du scolaire ;
- Les activités purement de consommation ;
- Les projets à caractère individuel.

Les jeunes présentent leur projet devant un jury. S'ils sont mineurs, ils peuvent se faire assister par l'adulte référent.

Procédure

1 – Le dossier est à télécharger sur le site : caf.fr/ma-caf/caf-de-la-Vendée rubrique partenaires

2 – Envoyez les dossiers au service des Aides Collectives de la Caf de Vendée au minimum 1 mois avant la date du jury. Le dossier peut être complété par des annexes ou tout document nécessaire à la compréhension du projet.

NB : En fonction du calendrier des jurys, les projets peuvent être exceptionnellement réalisés avant le passage en jury à condition que le dossier soit parvenu avant le démarrage de l'action.

3 – Une commission technique se réunit 3 semaines avant la date du jury et convoque les participants.

4 – Jury : les jeunes viennent soutenir leur projet. S'ils sont mineurs, ils peuvent se faire assister par un adulte.

5 – Une notification d'accord ou de refus est adressée au porteur de projet. Dans le cas d'un accord, une convention ou un contrat accompagne la notification. Il doit être signé par le bénéficiaire. Ce document devra comporter les engagements réciproques (présence des logos, engagement à renvoyer un bilan)

6 – A réception de la convention ou du contrat, le paiement est effectué par la Caf.

7 – Un bilan du projet sera systématiquement demandé après réalisation.

Pour toute information complémentaire, contacter les référents du dispositif :

- Thérèse THOMAS : 02.51.44.72.95 – mail : therese.thomas@cafla-roche-yon.cnafmail.fr

Budget prévisionnel du projet

À présenter toutes charges comprises (T.T.C.)

Charges / Dépenses		Produits / Recettes	
Achats matériels (montant total)		Auto-financement (montant total)	
à détailler (fournitures, achats divers, matières premières...)		- dont apport personnel :	
		- dont recettes / ventes :	
		- dont autres produits :	
		- dont apports de l'association :	
Locations (matériel, salles)		Partenariats (montant total) :	
Intervenants		- (à préciser)	
Frais de personnel , honoraires, salaires...		-	
Communication		-	
Transports, déplacements		-	
Assurances (responsabilité civile, accidents...)		-	
Autres (à détailler) :		-	
		Autres subventions ou prestation de service CAF-MSA	
		Bourse Initiative jeunes Vendée (montant sollicité)	
Total des charges		Total des produits	
Contributions volontaires en nature (1) (bénévolat, mise à disposition de locaux, de personnel de service de fournitures)		Contrepartie des contributions volontaires	

(1) Reporter la même somme dans "Contrepartie des contributions volontaires »

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Renseignements déclarés certifiés exacts

Fait à
Cachet

Le
Signature